



Septembre 2020

N° 2020 - 09

Des fumées noires et grises pour un carburant moins salissant ?

Plusieurs adhérents ont adressé aux membres du bureau de l'ANQAEV des photographies du Pascal Lota, ferry le plus moderne de la Corsica Sardinia Ferries, en train de lâcher de la fumée noire à l'approche et dans le port de Nice lors des arrivées et des départs de ce navire en dépit de l'utilisation du gasoil à 0,1% de teneur en soufre.

Nous ne sommes pas les seuls à subir cette pollution : à Toulon, le Pascal Lota est aussi remarqué, de plus par d'anciens capitaines de navires, dont Jean Charbonnier, qui lancent une alerte que nous diffusons tant elle ressemble aux doléances des riverains du port de Nice :



« **Certains problèmes peuvent être résolus par des consignes données aux Capitaines par l'Armateur et par les pilotes et au gestionnaire du port par la Métropole [TPM : Toulon-Provence-Méditerranée].** Je cite une fois de plus :

- **Le respect d'un délai suffisamment long pour ordonner le changement de combustible (fioul/diesel marin) contractuellement obligatoire, c'est un problème technique qui peut varier selon les navires, il est nécessaire de purger les circuits du fioul qui donne de la fumée foncée voire noire ; une certitude ce n'est pas 30 minutes avant l'accostage mais au minimum 30 minutes avant la prise du pilote pour les arrivés et au moins 15 minutes après son débarquement pour les départs. Les photos jointes prises en septembre montrent le résultat de la mauvaise conduite de certains et particulièrement du Pascal Lota qui est pourtant le navire le plus récent de la Compagnie. La conséquence est que les polluants du fioul retombent... Les contribuables métropolitains [Toulon] payent 50% du surcout combustible.**

- **Après la prise du pilote conserver une allure régulière, chaque variation augmente la fumée ; est-il indispensable de monter systématiquement à 12 nœuds, le maximum autorisé, pour quelques minutes**

- **Limiter les bruits, s'ils peuvent admettre temporairement ceux de groupes électrogènes de vieux navires qui seraient interdits en Baltique les riverains du port apprécieraient la mise en place d'amortisseurs de bruits efficaces sur la zone de poser des portes et une stricte limitation des diffusions générales sur le port. »**

De nouveaux navires peu polluants d'ici 3 ou 4 ans.

Lors de la Journée Méditerranéenne de l'air le 11 octobre 2019 à Ajaccio, par QualitAir Corse et AtmoSud, la Corsica Sardinia Ferries a promis de nouveaux navires utilisant des carburants moins polluants—GNL ou GNL-méthanol qui seraient livrés en 2023-2024.

Une réponse juridique européenne intéressante en attendant ces nouveaux navires au GNL et à l'Hydrogène. Les députés européens ont voté en Commission Environnement le 15 septembre 2020 en faveur de l'intégration à partir de 2022 des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur du transport maritime dans le système de quotas d'émission carbone de l'Union européenne (UE) (Ouest France). Le transport maritime est le seul secteur non soumis aux objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions de GES, mais il fait l'objet d'une surveillance accrue. Attendons le vote en session plénière du Parlement Européen. <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/37283-le-parlement-europeen-adopte-les-quotas-carbone-pour-le-shipping>

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



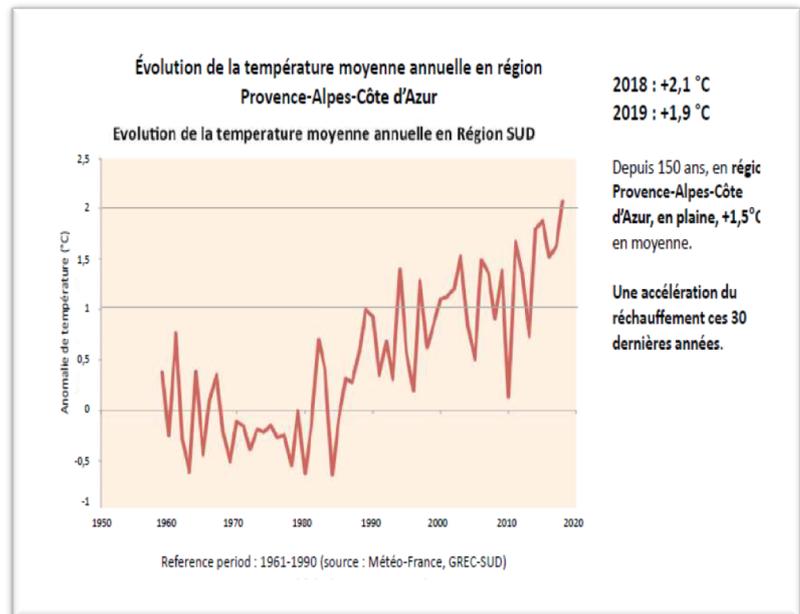
Colloque Climaera

Ce colloque du 24 septembre 2020 réunissait des scientifiques italiens et français ainsi que des responsables des collectivités territoriales dans le cadre d'une coopération interrégionale. L'objectif était de montrer les liens entre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

Deux points méritent d'être repris. :

Le premier concerne le réchauffement climatique dont ce graphique montre l'impact sur notre région.

Le second concerne les 30 millions d'euros qui sont consacrés à l'électrification des quais à Marseille, Toulon et Nice dans le cadre du plan : Escale Zéro Fumée.



L'extension de l'aéroport de Nice fait toujours des vagues.

En effet, malgré la crise économique déclenchée par la pandémie de la COVID, où le secteur du tourisme, donc des transports nationaux et internationaux, en particulier le secteur du transport aérien est gravement touché avec de nombreux abandons de commandes d'avions et des licenciements à la clef, l'extension de l'aéroport de Nice pose problème. Cet été l'Autorité Environnementale soulignait que les impacts de la pollution sonore et aérienne n'avaient pas été bien pris en compte. En novembre le Gouvernement soutenait par l'intermédiaire du Secrétaire d'État aux transports, Jean-Baptiste Djebbari le projet d'extension. De son côté le collectif-citoyen06 présente ses arguments 'contre' en dépit de l'échec d'une première démarche en référé devant le Tribunal Administratif de Nice. Ce 30 septembre Nice matin, nous apprend que le Conseil d'État transfère le dossier au Tribunal Administratif de Marseille et que le Collectif Citoyen 06 organise une manifestation ce samedi 3 octobre. Sur les plans politique et juridique l'affrontement est sans merci.

Les bancs du boulevard Franck Pilatte reviennent.

Après les violences et incivilités subis par les riverains du port de Nice durant l'été 2020, les services municipaux avaient enlevé de nombreux bancs sur le boulevard Franck Pilatte dans l'espoir d'éviter les rassemblements nocturnes sur ce lieu devenu sensible. Depuis, la situation s'est nettement améliorée grâce, aussi, aux interventions des polices nationale et municipale ainsi que des CRS ces derniers étant malheureusement repartis.

Nous avons demandé dans nos Brèves de Lympha précédentes, le retour des bancs enlevés. La promenade du port et de Franck Pilatte avec sa magnifique vue sur le port, la colline du Château et la mer appartiennent au patrimoine niçois.

Ces bancs sont indispensables aux personnes âgées et handicapées qui souhaitent bénéficier du soleil, de la vue et d'une halte reposante. Nous remercions la Mairie pour cette réinstallation.



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



Aménagement de la place île de Beauté et de la rue Cassini :

Lancement de la concertation publique du 21 septembre au 11 octobre 2020 inclus sur la requalification de la Place Ile de Beauté et de la rue Cassini.



° Exposition et registre :

Cette consultation, ouverte à tous, est organisée à la **Maison des Associations (12 ter Place Garibaldi)** de 9 heures à 19 heures du lundi au vendredi, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le public pourra trouver les documents explicatifs, des panneaux d'information et un registre pour recueillir les observations.

° Participation par voie électronique :

Les informations relatives à la concertation sont consultables sur les sites internet de la [Ville de Nice](#) et de la [Métropole Nice Côte d'Azur](#) et avec une participation du public par voie électronique à l'adresse concertation.cassini.beaute@nicedazur.org.

<https://www.nice.fr/fr/actualites/amenagement-de-la-place-ile-de-beaute-et-de-la-rue-cassini?type=articles>

Rappel du site Allo Mairie Nice

La mairie propose plusieurs moyens pour signaler des incivilités.

- Police Municipale : Tel : **04 93 53 53 53**
- Allo Mairie : Tel : **3906**, email : 3906@nicedazur.org et surtout l'application Allo Mairie sur votre smartphone <https://applink.nicedazur.org/am/page/webhub.html>



Rappel Assemblée Générale ANQAEV

Adhérents actuels et futurs de l'ANQAEV : Notez la date du 11 décembre 2020

Suite à la parenthèse Covid-19, l'exercice administratif de l'association qui devait se terminer le 31 mai 2020 est prolongé jusqu'au 31 décembre.

⇒ **L'Assemblée générale est prévue le 11 décembre 2020 à 17h30 à la Goëlette.**

L'appel à cotisations pour le prochain exercice aura donc lieu en décembre 2020.

Le bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr